À LA SUITE DES COURRIERS EPI AUX DÉPUTÉS ET SÉNATEURS, DEUX QUESTIONS ÉCRITES AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Gérard ISTACE appelle l'attention de Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la situation actuelle de l'Informatique dans le système éducatif.

La politique de développement impulsée entre 81 et 86 a été mise en cause par le nouveau plan national informatique de Monsieur MONORY et nombreux sont les partenaires de l'Éducation nationale à dénoncer le gaspillage de ressources humaines, et les retards accumulés dans de nombreux domaines.

Il souhaite connaître en conséquence les mesures susceptibles d'être prises dans un proche avenir pour relancer la politique en faveur de cet outil pédagogique désormais indispensable.

Gérard ISTACE Député des Ardennes

M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Ministre d'État, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, quelle action d'envergure va-t-il soutenir dans le cadre de la loi de finances pour 1990 pour accélérer le déploiement de l'informatique dans le système éducatif? L'informatique pédagogique doit marquer un progrès considérable tant dans le domaine des matériels que dans celui des logiciels éducatifs. Jamais le développement de l'informatique n'aura paru aussi nécessaire pour la formation des jeunes dans la perspective européenne de 1993.

Pierre Christian TAITTINGER Sénateur de Paris